

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire a prescrit, par arrêté n° 2023/55 du 30/03/2023, l'ouverture de l'enquête publique relative au déclassement partiel de la rue Van Gogh, rue Fontaine de Vaucluse et Allée de la Sorgues souterraine sur la commune de Cavaiillon.

L'enquête se déroulera à la Maison du Projet, au 445 avenue Raoul Follereau - Cavaiillon

du mardi 2 mai 2023 au mardi 16 mai 2023 inclus du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur désigné par le Maire de Cavaiillon est Mr Michel CARLIN, géomètre expert foncier

Pendant toute la durée de l'enquête, soit 14 jours, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses observations, sur le registre d'enquête tenu à sa disposition à la Maison du Projet. Un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique situé à la maison du projet.

Le dossier sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.cavaiillon.com>

Le public pourra s'adresser directement au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra à la Maison du Projet les :

- mardi 2 mai 2023 de 9h00 à 12h00
- mardi 16 mai 2023 de 14h00 à 17h00

Il pourra également adresser ses observations, à l'attention du commissaire enquêteur, par courrier postal, à l'adresse suivante : Mairie de Cavaiillon, Hôtel de Ville BP 80037 84301 CAVAILLON Cedex ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.ruevangogh@ville-cavaiillon.fr

Le commissaire enquêteur visera ces courriers et les annexera au registre. Ils seront tenus à la disposition du public. Les courriers électroniques et les observations reçus par la voie postale ne seront pris en compte que pour ceux qui auront été réceptionnés entre le mardi 2 mai 2023 9h00 et le mardi 16 mai 2023 17h00. Les observations et propositions seront accessibles sur le site internet de la Commune de Cavaiillon (<http://www.cavaiillon.com>).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Cavaiillon, dès la publication du présent arrêté d'ouverture de l'enquête.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté sera publié par voie d'affiche en mairie et en tous lieux habituellement réservés à cet effet. Une publication de l'avis d'enquête sera faite dans deux journaux locaux quinze jours avant le démarrage de l'enquête et rappelée dans les huit premiers jours après le démarrage de l'enquête.

Dans le délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra le dossier d'enquête avec son rapport dans lequel figurera ses conclusions motivées. Ces documents seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Cavaiillon, pendant un an à compter de leur transmission, et seront également publiés sur le site Internet de la Ville de Cavaiillon : <http://www.cavaiillon.com>.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique pourra être demandée auprès de Monsieur Alexandre MALDONADO : a.maldonado@ville-cavaiillon.fr

A l'issue de l'instruction, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du déclassement partiel de la rue Van Gogh, rue Fontaine de Vaucluse et Allée de la Sorgue souterraine. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications.